

Bernex, le 12 juillet 2021

### **Compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2021 à 19h30**

Séance du 12 Juillet 2021 à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 Juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Stéphane Vesin, Richard Martinez, Edouard Betemps, Jean-Jacques Bertoni.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Pierrarnaud Christin, Laurine Carraud, Sylvie Trincaz (excusés), Amandine

Dutruel, Marie Perard, Sandie Masson,

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

1) Modifie les tarifs hiver des remontées mécaniques communales à compter du 15 septembre 2021

2) Décide de vendre à Monsieur Lambert Betemps les parcelles appartenant à la commune cadastrées à la section D sous les numéros 2449 (10ca), 2452 (05ca) lieudit Langin ainsi que 1a 84ca à prendre sur la parcelle cadastrée à la section D sous le numéro 2448 (17a 00ca) lieudit Langin telles qu'elles figurent sur le plan qui demeurera annexé à la présente délibération soit un total de 1a 99ca moyennant la somme de deux mille huit cents euros (2.800,00 €). Il précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de M. Betemps et donne tous pouvoirs au Maire pour mener cette affaire à son terme et notamment signer toutes les pièces nécessaires à sa conclusion

3) Fixe le prix unitaire du repas qui sera servi à la cantine scolaire de l'école publique de Bernex aux enfants fréquentant cette école à compter du 1er septembre 2021 et pour l'année scolaire 2021/2022 à 5,50 euros. Il approuve le règlement intérieur de ladite cantine scolaire et précise que les repas seront facturés à la fin de chaque mois aux familles dont les enfants auront déjeuné à la cantine scolaire par l'émission d'un titre de recette si le montant est supérieur au seuil de mise en recouvrement (fixé à ce jour à 15 euros). Dans le cas contraire les factures de plusieurs mois seront regroupées afin d'émettre des titres supérieurs au seuil de recouvrement

4) Fixe le prix de l'heure de garderie périscolaire à 3,20 euros et l'heure et demie à 4,20 euros pour l'année scolaire 2021/2022 et approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire. Il précise que les heures

de garderie périscolaire seront facturées à la fin de chaque mois aux familles dont les enfants auront bénéficié de ce service par l'émission d'un titre de recette si le montant est supérieur au seuil de mise en recouvrement (fixé à ce jour à 15 euros). Dans le cas contraire les factures de plusieurs mois seront regroupées afin d'émettre des titres supérieurs au seuil de recouvrement

5) Fixe le droit de stationnement sur un emplacement de 900 m<sup>2</sup> sur le domaine public communal place du champ de foire pour l'exploitation commerciale d'un mini-golf 18 trous avec 50 clubs, 100 balles, 1.500 fiches de score, 25 plaquettes porte cartes et un distributeur de balles ainsi que d'une buvette dans un chalet de 9 m<sup>2</sup> du 1er août au 31 octobre 2021 à 1.900,86 euros

6) Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er septembre 2021 et précise que l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de cet emploi sont fixés conformément à la réglementation en vigueur et que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal 2021.

7) Adopte le tableau des emplois qui prendra effet au 1.9.2021

8) Approuve le projet de protocole relatif au temps de travail qui prendra effet au 1.1.2022

9) Approuve le projet de convention entre la commune et l'école privée Saint-Ours de Bernex ayant pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint-Ours par la commune et l'autorise à signer ladite convention

10) Décide de prendre en charge les frais de l'action de formation « Formation formateur Evacuation » organisée les 6 et 7 septembre 2021 à Bernex par Domaines Skiabiles de France Formation pour un agent de maîtrise et un technicien d'un montant prévisionnel de 2.420,00 € H.T soit 2.904,00 € TTC pour l'ensemble du groupe réparti au prorata des inscrits

11) Approuve la convention de répartition des charges portant sur la mise à disposition de locaux et d'un agent communal par la commune de Féternes au profit de la Fédération Léo Lagrange dans le cadre de sa gestion administrative du centre de loisirs du Pays de Gavot avec participation aux frais par les sept communes du Plateau de Gavot, dont la commune de Bernex, en fonction de leur population INSEE de l'année N-1, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2021, et autorise le Maire à signer ladite convention

12) Considérant que les contraintes sanitaires liées à la covid-19 ne permettent pas l'organisation d'un buffet après la course de la Dent d'Oche décide de réduire le montant de la participation de chaque coureur à 10,00 €

13) Approuve l'état d'assiette de la coupe de bois de l'année 2022 proposé par l'ONF destinée à la vente par contrat de bois façonné à la mesure

14) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

- . parcelles cadastrées section D sous les numéros 1383 et 2945 lieudit Grange-Blanche
- . parcelles cadastrées section A sous les numéros 1676 et 1673 lieudit Trossy
- . parcelles cadastrées section A sous les numéros 879, 4791, 4793, 4798 et 4795 lieudit Les Pales
- . parcelles cadastrées section D sous les numéros 144, 2300, 2305, 2307, 2595 et 2597 lieudit Langin  
(apport en société)
- . parcelle cadastrée section A sous le numéro 1145 sise 40 Chemin des Faverges.